



## CONCOURS PHOTO 2023

### « Mise en scène des fruits et légumes de la Pévèle »



Pévèle Carembault finance le projet « les médiathèques vous régalez » dans le cadre de son Projet Alimentaire Territorial. Le PAT est un programme d'actions valorisant les acteurs de l'alimentation locale.

Le réseau Graines de cultures collabore en proposant de nombreuses animations autour de l'alimentation. La médiathèque Louis Baudry participe à ce projet en organisant, entre autres, un concours photo ayant pour thème « Mise en scène des fruits et légumes de la Pévèle ».

#### **THEMATIQUE**

Ce concours a pour intitulé « Mise en scène des fruits et légumes de la Pévèle ». Il a pour objet de valoriser les fruits, légumes et herbes aromatiques cultivés dans la Communauté de communes Pévèle Carembault et de faire connaître les cultures et les récoltes locales. Les photos doivent mettre en scène le sujet pour le sublimer, le mettre en valeur. Pour une question de droit à l'image, les personnes présentes sur la photo ne doivent pas être identifiables.

#### **CALENDRIER**

Date limite de dépôt des photos : 18 septembre 2023

Exposition des photos et vote : du 9 Octobre 2023 au 12 Novembre 2023 au sein de la médiathèque

Remise des prix : fin novembre (à définir)

#### **PARTICIPANTS**

Ce concours est ouvert à tout photographe amateur ou professionnel, âgé de plus de 18 ans, qu'il réside ou non dans la Pévèle Carembault. Il est gratuit.

## **PHOTOGRAPHIE**

Seul un travail minimum sur l'image est autorisé : balance des couleurs, luminosité, contraste. L'auteur garantit que ses images sont conformes à la prise de vue originale : aucun ajout d'éléments étrangers, aucun trucage.

Lors du dépôt des photos, il est demandé d'envoyer la photo au format numérique et de donner l'autorisation à la Médiathèque de Pont-à-Marcq et la CCPC d'utiliser votre photo pour la promotion et la restitution du concours (sur le site internet, page Facebook, bulletin municipal ...). Le dépôt se fera à la Médiathèque pendant les heures d'ouverture. (2 rue du maréchal Leclerc – Pont à Marcq)

Une seule photo par participant est autorisée. Il est interdit de mettre un nom sur le devant de la photo.

A l'arrière de la photo, il faudra noter Nom, Prénom, Téléphone, Mail et Titre de la photo. Au moment du dépôt, vous devrez signer le document 'accord du présent règlement'.

Les photos Couleurs ou Noir et Blanc sont acceptées.

Nous acceptons des photos au format de la photo : 20 \* 30 cm ou 40\*50 cm maximum. L'impression de la photo est à votre charge. Vous avez la possibilité de les imprimer chez FOX à Cysoing (33 rue Roger Salengro), une réduction de 10% vous sera accordée si vous précisez que c'est une photo pour ce concours.

## **ENGAGEMENTS ET AUTORISATIONS**

Chaque participant apporte sa pleine et entière garantie qu'il est l'auteur de sa photographie, il doit être dépositaire des droits liés aux images qu'il présentera au concours et sera seul responsable de tous les droits relatifs à l'image qu'il présente. Il garantit l'organisateur contre toutes les contestations et revendications des tiers à ce titre.

Si le nombre de participants n'atteint pas les 10 personnes, les organisateurs se réservent le droit d'annuler le concours.

L'inscription au concours vaut acceptation du présent règlement. Son non-respect entraînera l'annulation.

## **VOTES ET RESULTATS**

Du 9 octobre 2023 au 12 Novembre 2023, les photos candidates au concours seront exposées au sein de la médiathèque de Pont-à-Marcq. Les adhérents au réseau Graines de Cultures pourront voter pour leurs 3 photos préférées. Une seule participation par carte sera acceptée.

## **LOI INFORMATIQUE, FICHIERS ET LIBERTES**

Les renseignements fournis par les participants pourront être utilisés dans le cadre du concours photo. Dans tous les cas, il est rappelé que, conformément aux lois et directives européennes en vigueur et au règlement européen entré en application le 25 mai 2018, relatifs à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, les personnes qui ont participé au concours photo disposent d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification des données les concernant.

En conséquence, tout participant bénéficie auprès de l'organisateur du concours d'un droit d'accès, d'interrogation, d'opposition, de rectification et de suppression pour les données le concernant, sur simple demande à l'adresse suivante : [mediatheque@ville-pontamarcq.fr](mailto:mediatheque@ville-pontamarcq.fr)

## **RECOMPENSES**

Le ou les gagnants se verront attribuer un panier de fruits ou légumes, pour rester dans la thématique du concours.